

Le point sur vos droits à congé maladie

Ce que verse votre employeur ou l'assurance maladie selon votre affiliation

AGENT CNRACL

ARRÊT	DURÉE	RESTE À CHARGE	SITUATION
Congé de maladie ordinaire	1 an	50 % pendant les 9 derniers mois	Impossibilité d'exercer une fonction sans lien avec la nature et la gravité de l'affection
Congé de longue maladie	3 ans	50 % pendant les 2 dernières années	Maladies nécessitant un traitement et des soins prolongés, et présentant un caractère invalidant et de gravité confirmé
Congé maladie de longue durée	5 ans	50 % pendant les 2 dernières années	Maladies graves

AGENT TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET - IRCANTEC

ARRÊT	DURÉE	RESTE À CHARGE	SITUATION
Congé de maladie ordinaire	1 an	50 % pendant les 9 derniers mois	Impossibilité d'exercer une fonction sans lien avec la nature et la gravité de l'affection
Congé de grave maladie	3 ans	50 % pendant les 2 dernières années	Maladies nécessitant un traitement et des soins prolongés, et présentant un caractère invalidant et de gravité confirmé

AGENT NON TITULAIRE - IRCANTEC

ARRÊT	DURÉE	RESTE À CHARGE	SITUATION
Congé de maladie ordinaire	1 an	50 % en fonction de l'ancienneté de service	Impossibilité d'exercer une fonction sans lien avec la nature et la gravité de l'affection
Congé de grave maladie	3 ans	50 % en fonction de l'ancienneté de service	Maladies nécessitant un traitement et des soins prolongés, et présentant un caractère invalidant et de gravité confirmé